37711 - Déjeuner chez quelqu’un dont les biens sont illicites

question

Nous est-il permis de répondre à l’invitation à déjeuner chez une personne dont la majeure partie des biens est illicite ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il est permis de répondre à son invitation, même si la majeure partie de ses biens est illicite. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a répondu à l’invitation de juifs bien qu’Allah les ait qualifiés d’usuriers et corrompus. A ce propos, certains anciens disent : A toi d’en jouir et à lui d’en répondre .

Il vous est permis également de décliner son invitation pour le décourager et pour désapprouver ses activités illicites. Cette attitude est préférable si elle s’avère efficace et susceptible de l’amener à cesser ses activités.

Allah le sait mieux.